

Le surplus et son importance pour une compagnie d'assurance-vie

Jacques Ross

Volume 48, numéro 4, 1981

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104098ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104098ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

The surplus in life insurance is an extremely important item of the balance sheet. It is formed of paid-up capital and funds accumulated in the company throughout the years as an additional security for the insureds. The surplus must be followed very closely in periods of inflation, as it represents an indispensable security for the operations of the company.

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Ross, J. (1981). Le surplus et son importance pour une compagnie d'assurance-vie. *Assurances*, 48(4), 315–320. <https://doi.org/10.7202/1104098ar>

Le surplus et son importance pour une compagnie d'assurance-vie

par

JACQUES ROSS⁽¹⁾

The surplus in life insurance is an extremely important item of the balance sheet. It is formed of paid-up capital and funds accumulated in the company throughout the years as an additional security for the insureds. The surplus must be followed very closely in periods of inflation, as it represents an indispensable security for the operations of the company.

315



Les compagnies d'assurance-vie nous ont toujours été présentées comme des institutions financières très sérieuses et d'une force et sécurité exemplaires. Les compagnies d'assurance-vie, comme règle d'or, ne font jamais, mais absolument jamais, faillite et rencontrent toujours leurs objectifs en ce qui regarde le paiement de dividendes, de valeur de rachat, d'un sinistre ou d'une maturité.

La solidité financière demeure la première obligation morale de toute compagnie d'assurance. Cette solidité se mesure en grande partie par l'importance du surplus⁽²⁾.

Pourquoi cette force est-elle absolument nécessaire? Quatre raisons principales nous viennent vite à l'esprit:

- De par la nature même de son commerce, une compagnie d'assurance se doit d'être solide. Nous sommes dans le marché du risque, c'est l'essence même de notre service. Il nous faut parer à toute variation aléatoire ainsi qu'à toute fluctuation parfaitement imprévisible telle qu'épidémies, guerres, catastrophes météorologiques ou autres.

⁽¹⁾ Vice-président et actuaire, section vie, de La Nationale, Compagnie de Réassurance du Canada, membre du groupe Sodarcac.

⁽²⁾ On entend, par surplus, les fonds propres de l'entreprise, s'il s'agit d'une société par actions et l'excédent de l'actif sur le passif, dans le cas d'une société mutuelle.

- La qualité de son portefeuille requiert aussi une grande solidité de la part d'une compagnie d'assurance. On tend à oublier l'éventualité (et le passé est là pour nous le rappeler), qu'une compagnie d'assurance se trouve dans l'impossibilité de réaliser l'intérêt projeté dans ses hypothèses de calcul de taux.

Nous en sommes venus à croire que les taux d'intérêts seront toujours à la hausse. Un jour, et ce sera douloureux, ils renverseront leur pente ascendante et certaines hypothèses actuelles auront l'air aussi étranges que des taux d'intérêts de 3 à 3 1/2%, vus aujourd'hui. Le risque d'investissement inclut également la possibilité de pertes, que ce soit dans nos portefeuilles d'actions, d'obligations ou de placements d'une autre nature. Le manque d'appariement entre les actifs et les différents articles de passif présente aussi un risque d'investissement.

- L'éventuel impact de l'inflation sur les hypothèses de dépenses représente aussi un risque contre lequel doit se prémunir toute compagnie d'assurance. Si l'inflation quadruple les dépenses sur une période de 12 à 15 ans au taux actuel d'inflation, il est essentiel de pouvoir supporter ces frais non prévus, omis sciemment ou à cause de considérations commerciales.
- Finalement, le surplus d'une compagnie d'assurance sert et servira au développement de nouvelles affaires, à l'ouverture de nouvelles succursales ou à l'expansion dans d'autres pays. Il permettra même de profiter d'une acquisition éventuelle intéressante.

Connaissant maintenant le pourquoi, nous consacrerons les quelques lignes qui suivent au comment.

La force financière d'une compagnie d'assurance se démontre par l'excédent de son actif sur son passif. Plus celui-ci s'accroît, plus devient évidente la force de la compagnie.

Pour une compagnie à capital-actions qui débute, le montant du capital versé représente l'élément capital. Cet élément perd de son importance au fur et à mesure que la compagnie se développe.

Le surplus peut, de plus, augmenter par les contributions des actionnaires.

La force d'une compagnie peut également s'accroître au moyen de réserves affectées à des postes spécifiques. Le volume des réserves affectées à des postes particuliers représente, en effet, un surplus *masqué*, faisant partie intégrante du surplus. Ces réserves sont, de fait, comptables et non actuarielles.

Anciennement, plusieurs compagnies d'assurance-vie, toutes les fois que l'occasion se présentait, faisaient évaluer leur actif de manière très conservatrice. Les nouvelles lois ont rendu désuettes de telles méthodes de procéder; ce qui représente alors une autre façon de présenter le surplus et rend la solidité financière assez difficile à comparer d'une entité financière à l'autre.

317

L'assurance participante permet aussi de montrer une certaine solidité pour une compagnie d'assurance-vie. De façon intrinsèque, les polices participantes doivent être viables sous toutes conditions. Aussi, présentent-elles la possibilité d'ajuster ultérieurement le coût d'assurance par voie de dividendes. Ainsi, elles contribuent à la solidité financière d'une compagnie.

Historiquement, les échelles de dividendes n'ont jamais été réduites, mais théoriquement, elles représentent une marge de profit qui constitue une certaine forme de surplus.

Les législations récentes ont toutefois changé énormément la façon de présenter la comptabilité (j'inclus ici la présentation des réserves mathématiques), des compagnies d'assurance. Aussi, ne pouvons-nous plus nous servir des coussins légaux d'antan.

Les réserves mathématiques, historiquement calculées à des taux d'intérêts variant de 2 1/2% à 3 1/2%, et allant jusqu'à 4% pour les compagnies les plus agressives, sont aujourd'hui établies sur une base soi-disant réaliste. Ainsi, par définition même du réalisme, les nouvelles réserves mathématiques ne comprennent plus ces excédents inhérents aux anciennes bases d'évaluation. Le surplus, dissimulé autrefois dans les réserves mathématiques, fait maintenant partie intégrante du poste *surplus*, ou, tout au moins, une très grande partie de l'excédent est étiquetée *surplus* depuis

l'an passé au Québec et, depuis 1978, pour les compagnies assujetties à la législation fédérale.

La nouvelle législation empêche également de se servir d'un certain conservatisme dans l'évaluation des actifs d'une compagnie d'assurance. La règle du 7% oblige, en effet, à reconnaître sur une période de quinze ans une appréciation des actions. Les obligations ne sont plus évaluées à la valeur aux livres, mais plutôt à la valeur amortie. Les titres immobiliers sont également estimés selon une base plus réaliste.

318

Les nouvelles législations fiscales rendent également l'accumulation de surplus plus difficile qu'auparavant du fait qu'on doit maintenant accumuler le surplus à partir de sommes déjà imposées.

Il existe évidemment des moyens de réduire au minimum les risques dans lesquels nous oeuvrons tous. Moins les risques sont grands, moins le surplus doit être élevé et vice-versa. Il est évident que deux compagnies d'assurance avec le même portefeuille d'affaires en vigueur, le même portefeuille de placements et le même surplus ne sont pas de sécurité identique, si la compagnie A a un plein de conservation par vie de \$50,000 et la compagnie B de \$500,000. Cette dernière est beaucoup plus exposée à une fluctuation de ses profits que la première et, par conséquent, montre une stabilité plus illusoire que la première, même si elle peut accumuler son surplus plus rapidement sur une plus courte période que la première.

Le réassureur peut aider la compagnie d'assurance en garantissant ses résultats financiers. Le réassureur peut être considéré comme le meilleur collaborateur d'une compagnie d'assurance, puisque son rôle principal est d'assurer la croissance stable de son surplus. Il aide à en garantir la croissance d'une façon plus sereine et certaine. Le risque peut donc être minimisé en réduisant le plein de conservation, en réassurant l'excédent, mais aussi en ventilant les investissements par secteur géographique, par montant, par maturité, etc.

Un point très important à surveiller dans l'analyse du surplus est le jumelage des actifs avec le type d'obligations futures.

En assurance générale, la plupart des obligations futures sont de très courte durée sauf, éventuellement, quelques couvertures dites *Long Tail*.

Les avoirs des compagnies d'assurance générale sont donc, pour la plupart, à court terme. En assurance-vie toutefois, les engagements étant à long terme, de plus en plus, cette politique de placement tend à se modifier avec l'importance prise par l'assurance temporaire et collective. Il est d'une importance capitale de jumeler nos actifs au genre d'obligations que nous avons en portefeuille, que ce soit par ligne d'affaire ou par genre de produits.

319

Quelles sont maintenant les règles à suivre pour l'établissement d'un niveau de surplus soi-disant suffisant?

Très peu de lois ou législations existent en Amérique du Nord pour aider les compagnies d'assurance à établir un niveau de surplus. L'État de New-York fait un peu cavalier seul dans l'établissement des normes. Elles peuvent servir de guide à une compagnie opérant au Canada, en se rappelant toutefois que les bases d'évaluation des réserves mathématiques et des actifs sont différentes dans les deux pays.

L'article 191 de la loi des assurances de l'État de New-York tel qu'amendé stipule que toute nouvelle compagnie d'assurance doit présenter un minimum de capital versé de \$2 millions avant de commencer à faire des affaires dans l'État de New-York. Le surplus initial (paid-in) doit être au moins aussi grand que le plus grand de a) \$4 millions ou b) 200% de son capital, et la compagnie doit maintenir un capital minimum de \$2 millions en tout temps.

L'article 207 de la même loi légifère sur l'accumulation de surplus. Il stipule que le surplus ne doit pas s'accumuler à un rythme supérieur soit à \$850,000 par année, soit à 10% des réserves totales. Il y a toutefois une exception pour la compagnie à capital-actions qui émet des polices participantes.

Ces lois peuvent servir de guide pour l'établissement du niveau du surplus. Il y a également la règle maintes fois employée d'augmenter le surplus d'un minimum de 10 à 15% par année.

Puisque plusieurs considèrent que le surplus devrait produire chaque année un rendement égal au taux d'intérêt du marché, cette règle pratique assure que la somme soit créditée annuellement au surplus.

On peut également, à l'aide d'une projection Monte-Carlo, établir le surplus à un tel niveau que la possibilité de ruine soit de moins d'un pour cent, par exemple.

320 En conclusion, il est bon de comprendre qu'il n'existe pas de règle facile et directe pour établir le niveau de surplus approprié. Trop d'éléments doivent, en effet, être considérés un à un et de façon très précise avant d'avoir la conviction que le niveau est ou non suffisant.

**Cuthbert Heath, maker of the modern Lloyd's of London, by
Antony Brown. Chez David & Charles, Newton Abbot, London.**

Voilà un livre d'un grand intérêt. D'abord, parce qu'il présente un homme intelligent, cultivé, ayant vécu dans un milieu peu connu du public. Puis, parce qu'il montre le rôle qu'il a joué pour assurer à Lloyd's London une évolution nécessaire dans une économie mondiale en plein essor. Tout en reconnaissant à Lloyd's un remarquable sens de la tradition, certains croient que rien n'y bouge. Or, ce qu'on ne sait pas, c'est que si, de l'extérieur, la grande société semble rester presque immuable, elle suit le marché de très près, crée des assurances nouvelles, s'adapte à l'intérieur d'un cadre rigide. Et ainsi, grâce à ses méthodes de travail, à la connaissance du métier que possèdent ses membres groupés en syndicats très souvent spécialisés, grâce aussi à leurs ressources financières et aux sources de renseignements que Lloyd's possède, l'institution passe à travers les pires moments ou subit les plus coûteux sinistres avec une extraordinaire force de réaction.

Certains de ses membres ont contribué à assurer la solidité, l'évolution technique ou administrative de Lloyd's. Parmi eux, il y a eu Cuthbert Heath qui, venu d'une famille de marins et d'avocats célèbres, s'est orienté vers l'assurance après des études qui l'avaient fait passer, par exemple, par Brighton College. C'est l'histoire de sa vie, à travers celle de Lloyd's en particulier, que raconte Antony Brown. À ceux qui veulent se renseigner sur l'évolution du grand organisme d'assurance anglais, nous recommandons la lecture de son livre.